



RE-VRAC BELGIUM

**BAROMÈTRE ÉCONOMIQUE DE LA
FILIÈRE VRAC ET RÉEMPLOI BELGE**

ÉDITION 2025

En partenariat avec :



CONSOMaction

Fostplus 

Cette synthèse provient du premier baromètre économique de la filière vrac et réemploi belge : RE-VRAC Belgium (version 2025) et est tiré d'un rapport complet qui est le fruit d'un partenariat entre ConsomAction et Fost Plus à l'échelle nationale afin de proposer un baromètre qui reprend tant les axes relatifs aux pratiques vrac et réemploi d'emballages sur tout le territoire belge.

Ce rapport s'inscrit dans une dynamique plus large, l'EU Reuse Barometer, porté par New Era, Zero Waste Europe, In Off Plastic et Verpact.

1. Introduction générale : un tournant stratégique pour la gestion des emballages en Belgique

La réduction des déchets d'emballages à la source constitue un pilier central de la transition vers une économie circulaire en Belgique et en Europe. Dans ce contexte, le nouveau Règlement européen sur les emballages et les déchets d'emballages (PPWR) renforce l'attention de prévention, de réemploi et de réduction des emballages à usage unique. À ce titre, le vrac et le réemploi des emballages apparaissent comme deux leviers complémentaires et stratégiques pour diminuer la dépendance aux ressources vierges, réduire les émissions et promouvoir des modèles de consommation plus sobres et résilients. D'un côté, le **vrac** incarne la prévention directe des déchets à la source en supprimant l'emballage primaire même avant sa production. De l'autre, le **réemploi** prolonge la durée de vie des emballages existants à travers des systèmes de retour et de lavage, et en professionnalisant la circularité dans les chaînes de valeur.

RE-VRAC Belgium 2025 est la première évaluation de référence de ces deux secteurs en Belgique. Il s'agit d'une **démarche exploratoire**, mais qui établit une base méthodologique et statistique solide pour **suivre, année après année, l'évolution économique, sociétale et opérationnelle du vrac et du réemploi**. Le rapport recueille des données quantitatives (chiffres d'affaires, volumes, emploi, investissements) et qualitatives (perceptions des entreprises, obstacles identifiés, suggestions de leviers). Ces données permettent **d'identifier avec clarté les points de blocage, de valoriser les accélérateurs potentiels et de comprendre le niveau de maturité du secteur**. Elles fournissent également un cadre de compréhension essentiel pour anticiper les impacts du PPWR et pour orienter les politiques publiques nationales.

Adopter une approche plus systémique, associant réemploi et vrac, pourrait ouvrir une réelle opportunité d'innovation : **mieux répondre à différents types de clients tout en maximisant les bénéfices environnementaux et en renforçant l'efficacité économique des acteurs**.

Enfin, le baromètre 2025 s'est fixé pour objectif de suivre à la fois le réemploi domestique et industriel. Si les conclusions de cette édition reflètent principalement les systèmes d'emballage domestiques, en raison d'un taux de réponse plus élevé dans ce segment, les données industrielles resteront au centre des préoccupations des prochaines éditions.

2. Le marché du vrac : une maturité opérationnelle freinée par la demande et la logistique

2.1. Un secteur jeune mais techniquement stabilisé

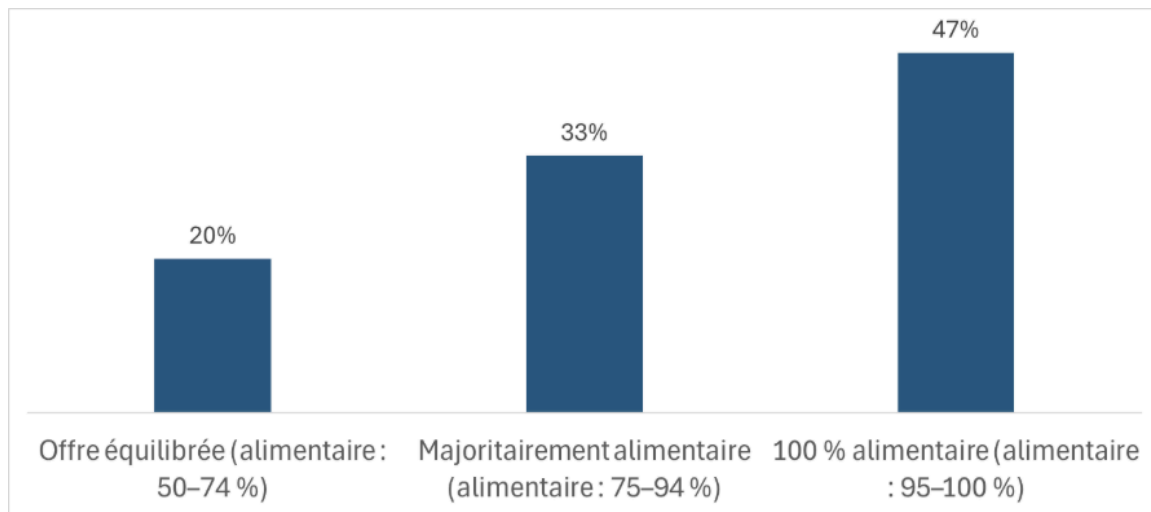
Les entreprises du vrac en Belgique présentent une caractéristique unique : elles sont **jeunes mais opérationnellement matures**. L'immense majorité d'entre elles (90 %) ont été créées après 2010, ce qui reflète un essor relativement récent du marché. Malgré cette nouveauté, 83 % d'entre elles atteignent des **niveaux très élevés de maturité sociale** (Social Readiness Level), signifiant que leurs modèles sont pleinement

fonctionnels et acceptés par leurs clients actuels. Cette maturité rapide tient au fait que la vente en vrac repose sur des technologies simples, une organisation low-tech et des pratiques commerciales qui ne nécessitent pas de lourds investissements industriels pour être mises en œuvre.

Cependant, les données montrent que cette maturité technique ne se traduit pas encore par une viabilité économique large ou par un poids significatif dans la distribution belge. **Les structures restent très petites : la plupart comptent entre un et deux équivalents temps plein, parfois complétés par du bénévolat, notamment dans les coopératives citoyennes.** Le secteur fonctionne donc avec des ressources humaines limitées, ce qui façonne à la fois son agilité et ses fragilités.

2.2. Un secteur fortement dominé par l'alimentaire

Le vrac en Belgique reste très majoritairement centré sur les denrées alimentaires. **Près de la moitié des entreprises vendent exclusivement des produits alimentaires en vrac, tandis qu'un tiers en font leur activité principale.** Le vrac non alimentaire (cosmétiques, produits ménagers, hygiène solide ou liquide) progresse, mais représente encore une part minoritaire du marché. Cette spécialisation alimentaire tient à une demande plus forte des consommateurs dans ce segment, mais également à une disponibilité plus limitée d'alternatives en vrac pour les produits non alimentaires.



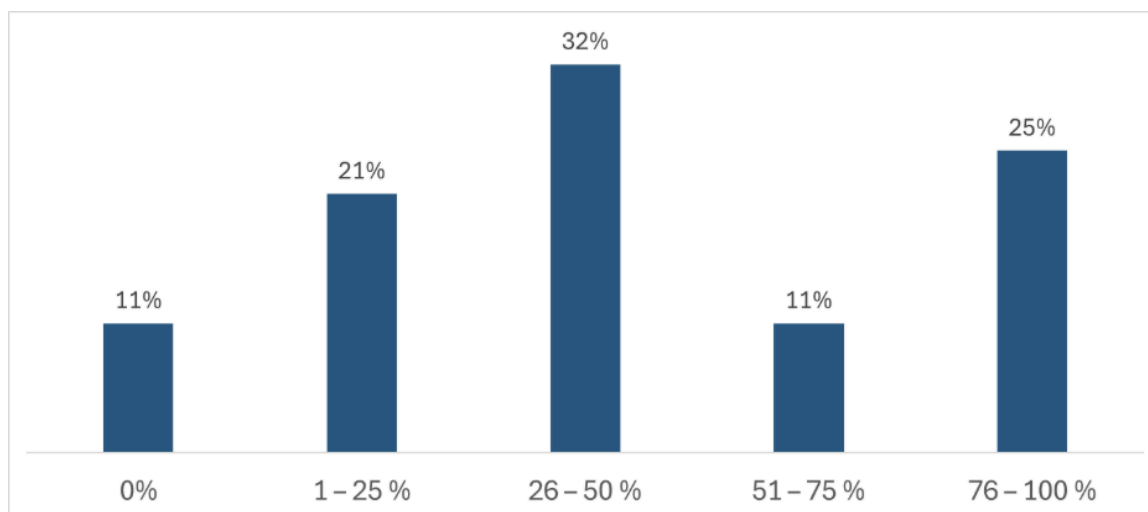
*Répartition des entreprises par type de références de produits en vrac
(échantillon : 29 entreprises)*

Les assortiments sont hétérogènes. Certains magasins proposent moins de 100 références, tandis que d'autres en offrent entre 300 et 600. **La tendance dominante montre que le vrac est souvent complémentaire des produits préemballés plutôt qu'un modèle exclusif.** Seule une minorité d'opérateurs fonctionne en 100 % vrac.

2.3. Approvisionnement local : potentiel existant, mais encore sous-exploité

L'approvisionnement local constitue un enjeu structurant pour la filière. **Un quart des entreprises déclare que 76 % à 100 % de leurs références en vrac proviennent de Belgique.** La plupart fonctionnent avec des pourcentages bien plus modestes, souvent entre 26 % et 50 % ou même 1 % et 25 %. Les produits importés restent très présents,

notamment pour les denrées non produites localement comme le café, les céréales exotiques ou certaines noix et graines.



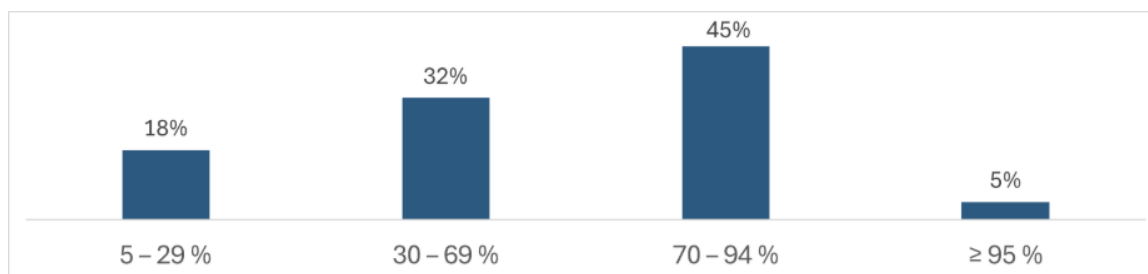
Répartition des entreprises par part de références de produits en vrac d'origine locale (Belge) (échantillon : 28 entreprises)

Pour les références belges, une majorité parcourt moins de 50 km, ce qui témoigne d'une volonté de proximité, mais illustre aussi une fragmentation de l'offre locale. L'approvisionnement en vrac prête également à des défis logistiques, car les formats industriels classiques (sacs de 25 kg, contenant standard) ne sont pas toujours optimisés pour le remplissage des silos ou des bacs en magasin.

2.4. Performance économique : un secteur stable mais encore limité en volume

Les chiffres d'affaires sont modestes. En 2024, deux tiers des entreprises réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 1 million d'euros pour la partie vrac. Pourtant, **la croissance existe : entre 2022 et 2024, les chiffres d'affaires progressent en moyenne de 7 % par an.** Seules 20 % des entreprises constatent une baisse.

L'activité vrac représente une part très significative dans le modèle économique des opérateurs : **près de la moitié d'entre eux tirent 70 % à 94 % de leurs revenus du vrac.** Ce niveau de dépendance indique une forte conviction dans la filière, mais souligne aussi le besoin d'un marché plus étendu pour atteindre la viabilité à long terme.



Répartition des entreprises en fonction de la part des activités de vente en vrac dans le chiffre d'affaires total (échantillon : 22 entreprises)

Les financements sont prudents : très peu de levées de fonds, une prédominance de prêts bancaires, quelques subventions et un rôle croissant du financement participatif. Ces modèles témoignent de l'adhésion des consommateurs au système vrac et d'une forme de changement de paradigme : les citoyens ne se positionnent plus uniquement comme clients, mais deviennent également acteurs et copropriétaires du modèle économique qu'ils soutiennent.

Cette sobriété financière traduit un modèle économiquement sobre et résilient **mais en manque de moyens pour investir dans des infrastructures plus performantes ou des opérations d'envergure.**

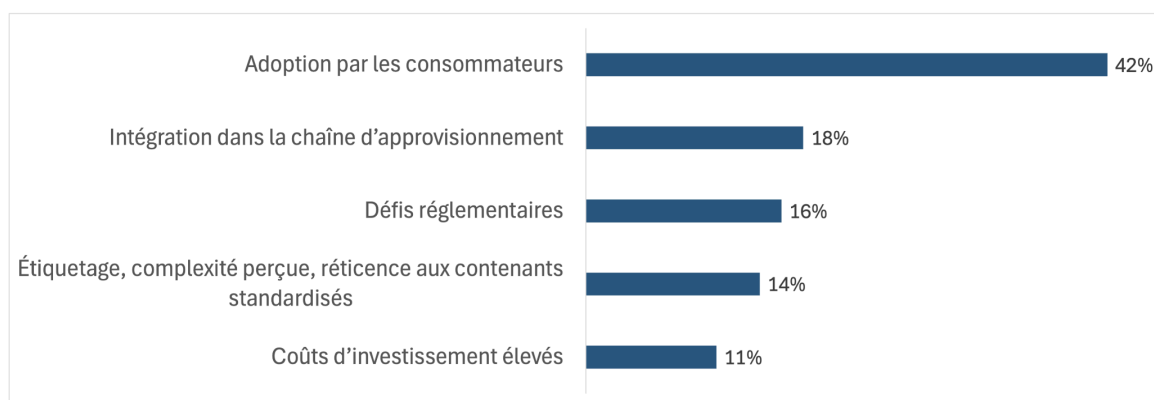
2.5. Le rôle structurant des emballages réemployables dans les magasins

Presque 80 % des magasins mettent à disposition des contenants réutilisables pour les clients (pour répondre aux besoins des clients qui auraient oublié leur propres contenants ou n'en auraient pas prévu assez). Toutefois, ces contenants sont **souvent mis à disposition sans consigne** : il peut s'agir de contenant neuf que les clients achètent (que les commerces vendent souvent au prix coûtant) pour les réutiliser par après, soit il s'agit de contenant de récup' mis gratuitement à disposition (et qui ont été lavés selon les règles de l'AFSCA). Ceci peut dès lors expliquer le **taux de retour plus faible** : 75 % de ces contenants ne revient pas. La moyenne suggère que de nombreux points de vente ne récupèrent pas tous leurs emballages réemployables qu'ils fournissent. Pour augmenter ce taux de retour et éviter une perte d'investissement, une bonne pratique serait de les consigner.

2.6. Obstacles clés identifiés par les entreprises

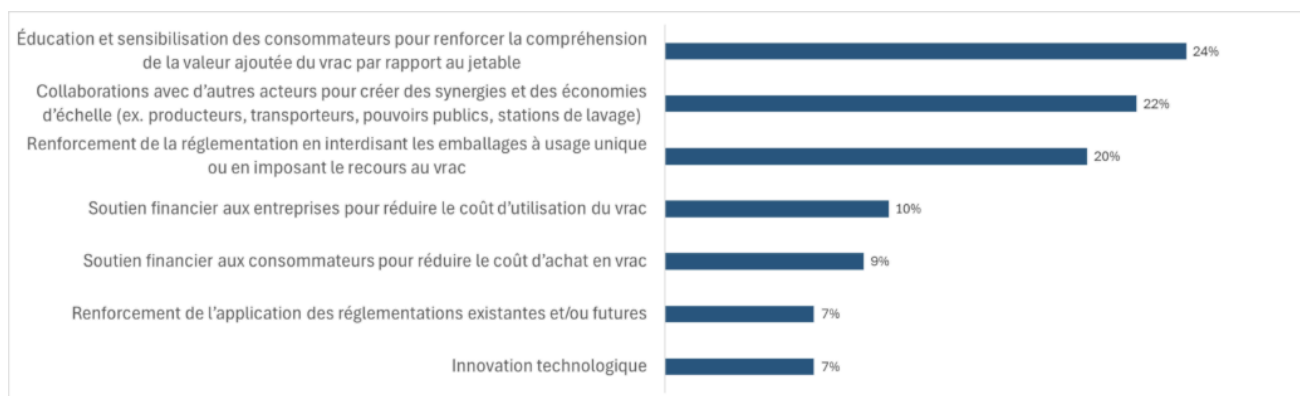
Les obstacles au développement du vrac sont très clairement identifiés :

1. **Adoption par les consommateurs** : manque d'habitude, perception d'un système complexe, inquiétudes sur l'hygiène.
2. **Contraintes logistiques** : approvisionnement non adapté au vrac, manutentions lourdes, stockage insuffisant.
3. **Complexité réglementaire** : règles d'étiquetage, d'hygiène et de traçabilité considérées comme floues ou inadaptées.
4. **Coûts d'investissement** : mise en place coûteuse pour de petites structures.



*Principaux obstacles identifiés par les entreprises pour développer la vente en vrac
(échantillon : 27 entreprises)*

Les entreprises soulignent l'importance cruciale de campagnes nationales de sensibilisation et d'une réglementation plus claire pour créer des conditions de concurrence équitables.



*Types de soutien qui seraient les plus bénéfiques aux entreprises
pour développer leurs activités de vente en vrac (échantillon : 26 entreprises)*

Le secteur belge du vrac représente une preuve de concept réussie mais reste à petite échelle. Les entreprises témoignent d'une maturité conceptuelle plus que commerciale et prévoient une croissance régulière, sauf si des changements systémiques interviennent.

3. Le marché du réemploi : une dynamique inverse, fondée sur l'infrastructure mais freinée par la demande

3.1. Une filière qui s'appuie sur un héritage solide

Contrairement au vrac, **le réemploi dispose en Belgique d'un socle historique très robuste, surtout dans les boissons**. Depuis plusieurs décennies, la consigne sur les bouteilles de bière ou de sodas fait partie des habitudes. Le pays affiche l'un des taux les plus élevés d'Europe en matière de ventes par habitant de contenants réemployables. En 2024, les emballages réemployables représentaient 43 % de tous les emballages ménagers mis sur le marché (en poids), dont la quasi-totalité était liée aux boissons (source : Fost Plus).

Dans le secteur industriel, le réemploi est même dominant : 83 % des emballages commerciaux et industriels mis sur le marché sont réutilisables (92 % si l'on exclut le carton). Ce niveau remarquable témoigne d'une maturité logistique rare en Europe.

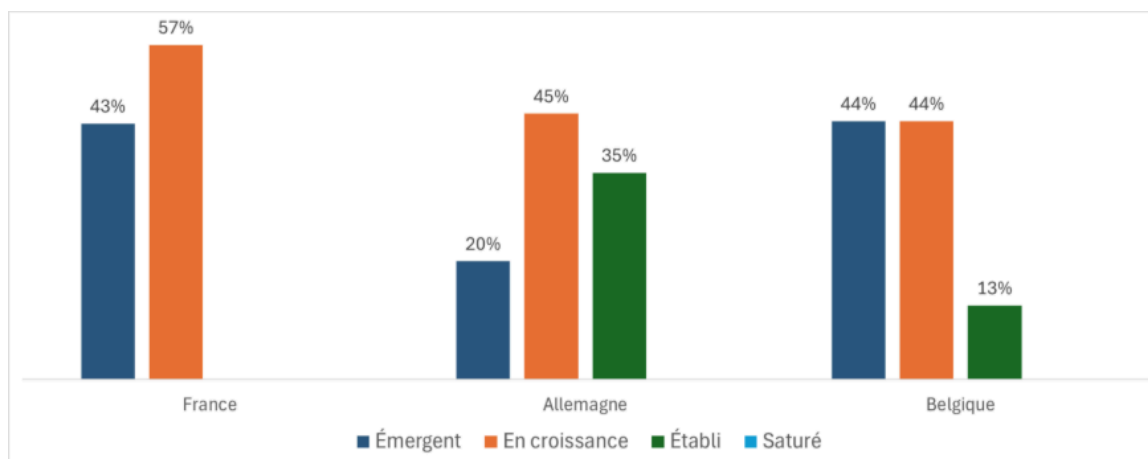


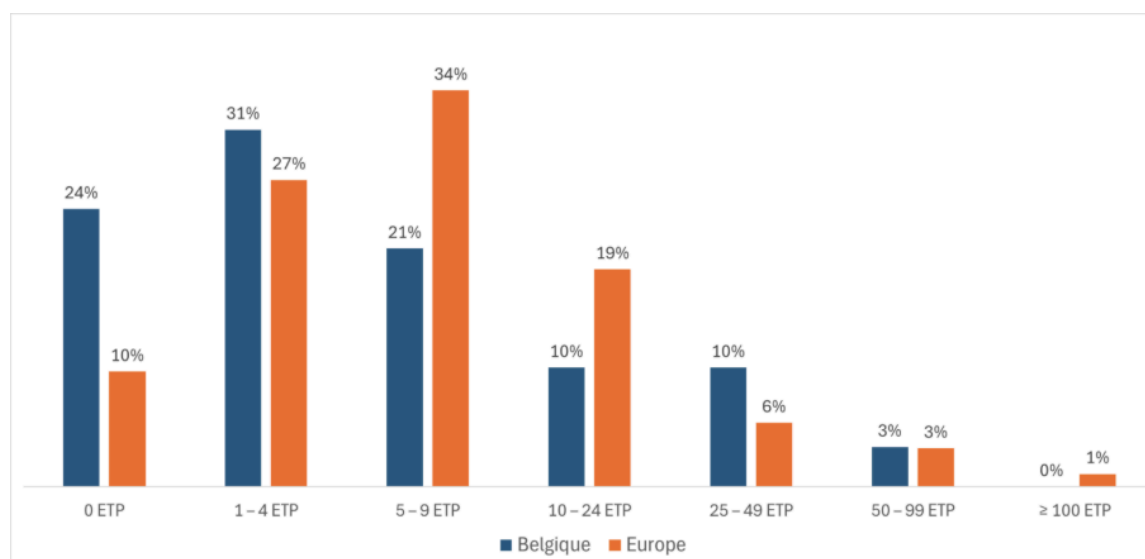
Figure XX – Perception de la maturité de l'industrie des emballages réemployables
(échantillon : 16 entreprises basées en Belgique, 30 en France, 20 en Allemagne ; les pays affichés sont ceux avec le plus grand nombre de réponses)

Les entreprises interrogées considèrent leur marché comme relativement avancé : **la Belgique est le deuxième pays après l'Allemagne où l'industrie des emballages réemployables est perçue comme la plus "en croissance" ou "établie", ce qui reflète un niveau élevé de confiance sectorielle.**

3.2. Un écosystème d'acteurs variés mais encore de petite taille pour les projets d'innovation

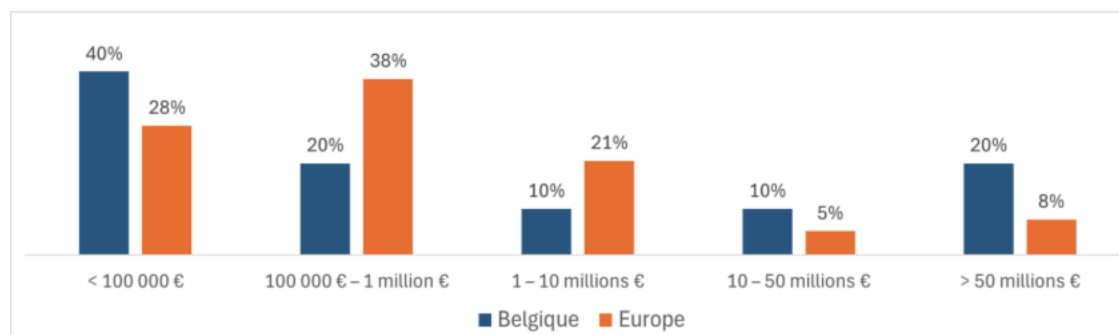
Les 36 entreprises interrogées montrent une **grande diversité : startups du réemploi en HoReCa, acteurs du transport, solutions de réutilisation pour e-commerce, centrales de lavage, producteurs ou distributeurs expérimentant des gammes réutilisables.** Malgré cette diversité, la plupart des entreprises restent modestes en taille, avec moins de 5 employés dédiés au réemploi.

Cette fragmentation limite encore les capacités d'investissement dans des infrastructures lourdes (centres de lavage, systèmes numériques de traçabilité, plateformes logistiques).



Répartition des entreprises selon le nombre d'embauches en ETP prévues au cours des deux prochaines années pour des activités de réutilisation (échantillon : 31 entreprises opérant en Belgique, 92 en Europe)

Les données montrent que **les entreprises belges interrogées ont un chiffre d'affaires lié au réemploi supérieur à la moyenne européenne** : les tranches de revenus les plus élevées sont surreprésentées dans l'échantillon, ce qui reflète encore le profil plus ancien des répondants.



Répartition des entreprises par chiffre d'affaires généré par les activités liées aux emballages réemployables en 2024 (Échantillon : 10 entreprises en Belgique, 39 en Europe)

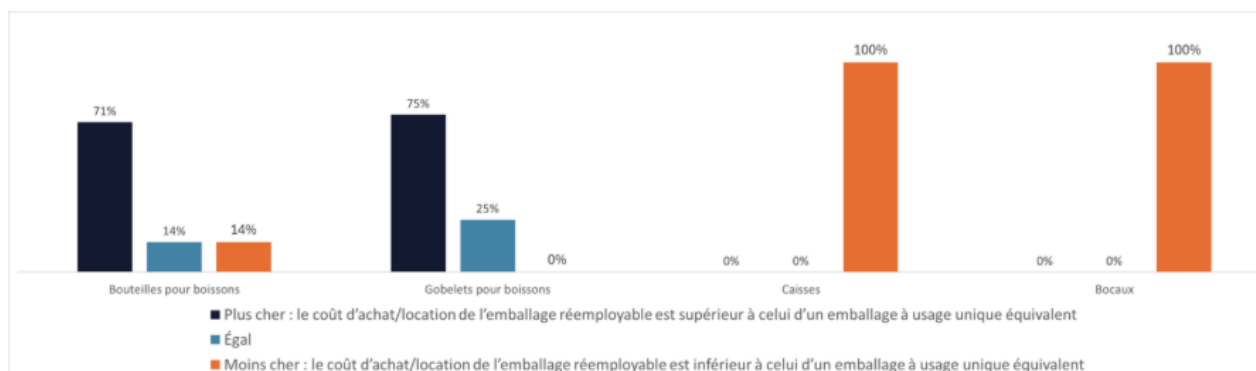
3.3. Le coût du réemploi : frein majeur et terrain d'innovation

Le coût des emballages réemployables est, pour la majorité des formats, supérieur à celui de l'usage unique, en raison :

- du manque d'échelle de production
- du coût du lavage
- du coût de transport inverse
- des pertes d'emballages non retournés

- du prix très bas du jetable

Les bouteilles en verre réemployables, en particulier **les petits formats (33cl), peuvent souffrir d'une rentabilité faible** tant que le volume n'est pas suffisamment élevé.



Comparaison du prix d'achat pour les entreprises par rapport à des emballages à usage unique équivalents (échantillon : 8 entreprises déclarant plus de 13 types d'emballages)

Néanmoins, **plusieurs études de cas montrent que la standardisation et la mutualisation peuvent constituer un levier potentiel permettant d'atteindre plus rapidement la viabilité économique en raison notamment de la réduction de la complexité logistique.** Des exemples tels que Euro Plant Tray (horticulture) ou Maria & Franz (bocaux réemployables en supermarché) prouvent que la normalisation sectorielle, le pooling d'emballages et la logistique partagée constituent les leviers clés pour rendre le réemploi compétitif.

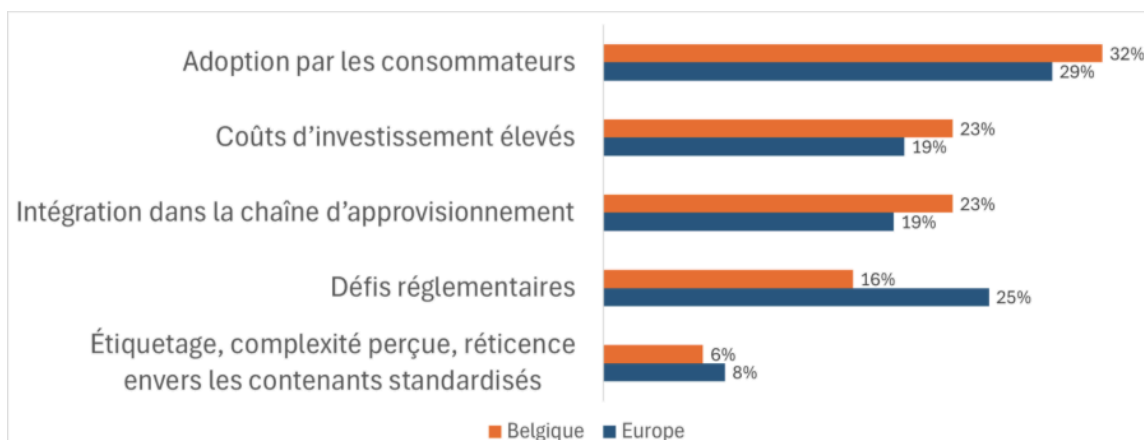
3.4. Multitude de systèmes : du circuit fermé au circuit ouvert

Les systèmes de réemploi se structurent différemment selon les secteurs. Dans les circuits **fermés**, comme les gobelets réutilisables sur les universités ou dans les événements, les taux de retour sont élevés et la gestion est plus simple. Dans les systèmes **ouverts**, comme les bouteilles vendues au détail, la logistique est plus complexe et la prévisibilité des retours est moindre, ce qui rend le recouvrement des coûts plus difficile.

3.5. Attentes du secteur

Les répondants réclament les éléments suivants comme points de levier d'action :

- **la standardisation des contenants et processus**
- **la consolidation des infrastructures**
- **la stimulation de la demande des consommateurs**
- **et une clarification des exigences du PPWR**



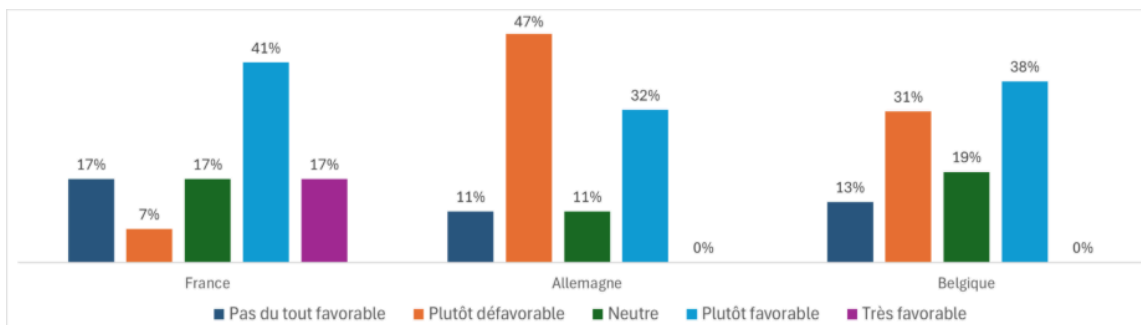
Principaux obstacles à la montée en puissance des solutions d'emballages réemployables par secteur d'activité (échantillon : 15 entreprises basées en Belgique et 101 en Europe)

4. Le cadre réglementaire : une opportunité mais aussi une source d'incertitude

4.1. Perception actuelle des entreprises

Les entreprises répondantes jugent le cadre réglementaire belge **insuffisant, instable** ou **trop flou** pour soutenir une croissance ambitieuse du vrac. **La majorité des entreprises interrogées perçoivent le cadre réglementaire du réemploi de manière mitigée.** Parmi les répondants belges : 38 % décrivent l'environnement national comme « plutôt favorable » et 44 % le considèrent « neutre » ou « peu favorable ».

Peu d'entre elles considèrent que les politiques actuelles favorisent réellement la prévention ou la réutilisation.



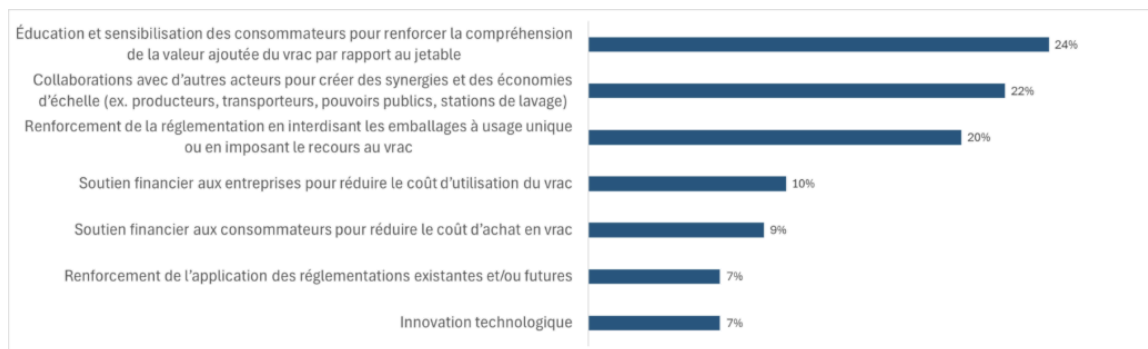
Niveau de soutien perçu de l'environnement réglementaire national pour l'industrie des emballages réemployables (échantillon : 16 entreprises en Belgique, 29 en France, 19 en Allemagne)

Le PPWR est perçu avec prudence : il est reconnu comme porteur d'opportunités, mais son application pratique reste incertaine, notamment pour le vrac qui n'y figure pas comme mécanisme légal clair.

4.2. Les attentes clés pour rendre le secteur viable

Les entreprises du vrac expriment plusieurs attentes fortes :

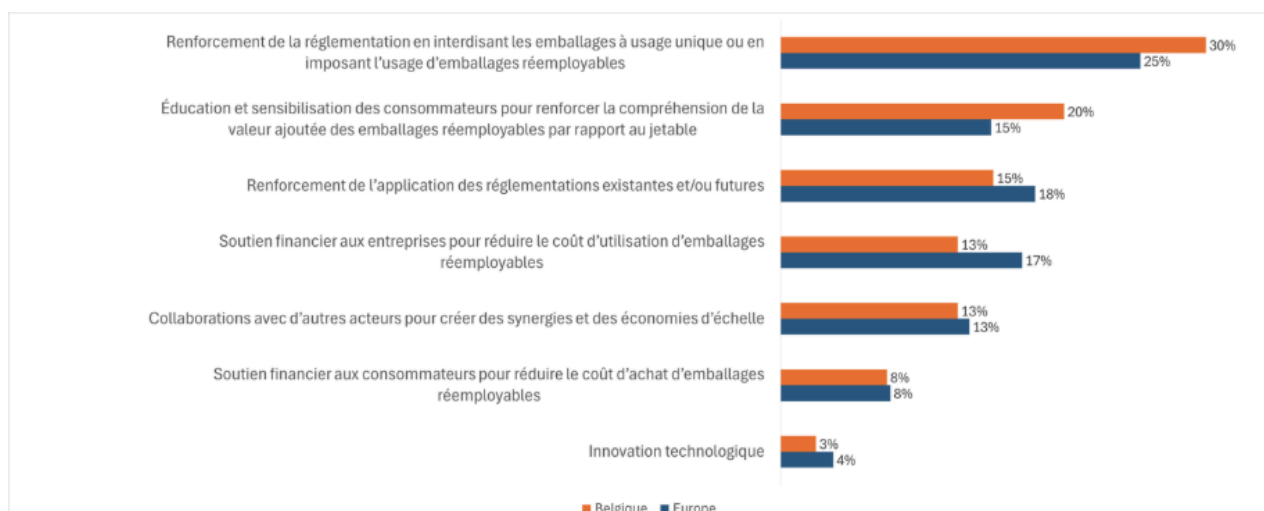
1. La mise en place de **programme d'éducation et de sensibilisation des consommateurs** afin qu'ils comprennent mieux l'intérêt du vrac et que cette pratique se généralise
2. La nécessité d'une collaboration avec d'autres parties prenantes, notamment les producteurs, les transporteurs et les autorités publiques, afin de développer une **logistique partagée et des économies d'échelle**
3. Une **réglementation plus stricte interdisant les emballages à usage unique** ou imposant des systèmes de vente en vrac afin de créer des conditions de concurrence équitables
4. Un **soutien pour réduire les coûts d'exploitation**
5. Des **incitations pour les consommateurs** afin de rendre les achats en vrac plus attractifs.



Types de soutien qui seraient les plus bénéfiques aux entreprises pour développer leurs activités de vente en vrac (échantillon : 26 entreprises)

Au niveau des entreprises du réemploi, les attentes exprimées sont :

1. **L'extension des infrastructures de retour** : les acteurs du e-commerce et du retail prévoient de nouveaux réseaux de collecte. Exemple : une entreprise anticipe le déploiement de « points de dépôt gratuits avec collecte pour les retours », ainsi que des réseaux de retour plus compétitifs pour réduire les coûts pour les clients.
2. **Le renforcement des systèmes logistiques** : les opérateurs soulignent que des solutions robustes de logistique inverse seront décisives. Comme le note un producteur : « Développer une solution pour la logistique inverse déterminera le succès des emballages réemployables. »
3. **La traçabilité intelligente** : la technologie est une priorité ; les acteurs de l'HoReCa évoquent des « systèmes intelligents » pour le suivi automatisé et la gestion.
4. **Standardisation** : les distributeurs prévoient une uniformisation croissante des contenants (ex. : bouteilles standardisées) pour simplifier les cycles de réemploi.



*Types de soutien jugés les plus bénéfiques pour les entreprises actives dans le réemploi
(échantillon : 14 entreprises en Belgique et 100 en Europe)*

Les entreprises de tous les secteurs anticipent une **forte croissance** du réemploi dans les cinq prochaines années et investissent déjà dans plusieurs axes d'innovation. Les priorités portent sur l'**extension des infrastructures de retour**, le **renforcement de la logistique inverse**, le développement de **systèmes intelligents de traçabilité**, et la **standardisation des contenants** pour faciliter les cycles de réemploi.

Cette dynamique est prometteuse, mais certaines entreprises, notamment dans les secteurs plus établis, peinent encore à voir leur demande progresser. La plupart restent en **phase précoce**, avec une rentabilité attendue d'ici 1 à 3 ans, ce qui souligne la nécessité d'un **soutien ciblé** pour sécuriser leur transition et consolider la viabilité à long terme du secteur.

5. Analyse stratégique : une complémentarité structurelle entre vrac et réemploi

Cette enquête rappelle que l'impact environnemental du vrac et du réemploi dépend de la mise en place de systèmes intégrés de bout en bout. Le rapport montre clairement que vrac et réemploi sont deux leviers complémentaires et non substituables. Le vrac évite la production d'emballages et réduit les volumes de déchets. Le réemploi optimise l'impact environnemental des emballages quand ceux-ci sont nécessaires.

La simple vente de produits en vrac ou la mise à disposition d'emballages réemployables ne suffit pas : il est essentiel que les contenants circulent tout au long de la chaîne d'approvisionnement et que des infrastructures efficaces de collecte et de nettoyage soient disponibles.

Les deux filières ont besoin l'une de l'autre pour atteindre leur plein potentiel :

- Un vrac qui repose sur des emballages amont jetables ne mène pas à une réduction réelle des déchets.

- Un réemploi qui n'est pas intégré dans une stratégie de réduction globale de l'emballage ne garantit pas une baisse suffisante de la production de déchets.

La convergence vrac-réemploi constitue donc un **axe stratégique clé** pour la transition belge. Adopter une approche plus systémique, associant réemploi et vrac, pourrait ouvrir une réelle opportunité d'innovation : mieux répondre à différents types de clients tout en maximisant les bénéfices environnementaux et en renforçant l'efficacité économique des acteurs.

6. Conclusion : une filière en transition lente mais pleine de potentiel

La Belgique dispose d'un double levier unique :

- un secteur du vrac **mature mais encore limité en demande**,
- un secteur du réemploi **infra structurellement structurellement solide en termes d'infrastructure mais encore peu généralisé**.

Le potentiel de transformation est immense. Accélérer le vrac et le réemploi pourrait faire de la Belgique un **leader européen de la distribution circulaire**, à condition de mettre en place des mesures de standardisation et des processus, un soutien logistique, tout en appuyant la demande des consommateurs et leur engagement.

La réussite de cette transition repose sur la cohérence d'un écosystème où toute la chaîne de valeur (producteurs, distributeurs, pouvoirs publics et consommateurs) avancent ensemble vers une économie qui Refuse, Réutilise et Recycle – dans cet ordre de prévention.

Les secteurs du vrac et du réemploi sont matures opérationnellement dans certains segments mais restent émergents à l'échelle nationale. Leur développement repose sur la consolidation des infrastructures, la standardisation des contenants et processus, la stimulation de la demande des consommateurs et l'accompagnement réglementaire. Avec ces conditions réunies, le marché belge peut évoluer vers une économie plus circulaire, durable et économiquement viable.

Remerciements

Ce baromètre a été réalisé grâce à la participation active d'entreprises du secteur du vrac et du réemploi d'emballage, que nous remercions chaleureusement pour le temps consacré à répondre au questionnaire et pour la richesse de leurs contributions qualitatives. Leur engagement et leurs retours d'expérience ont permis d'établir un état des lieux précis et nuancé du développement du vrac en Belgique. Merci pour la confiance que vous nous avez accordée !

Cette publication a vu le jour grâce à la collaboration et au financement de ConsomAction, Zero Waste Europe, New ERA et Planet Reuse et a été réalisée par InOff Plastic. La partie Reuse de ce baromètre a bénéficié du soutien de Fost Plus.



À propos de ConsomAction

ConsomAction est la fédération belge des acteurs de la consommation responsable et de l'économie circulaire : vrac & réemploi des emballages, éthique & durable. Elle milite et sensibilise à la préservation des ressources, à la réduction des déchets et du gaspillage. Elle guide et conseille les acteurs économiques, alimentaires et non-alimentaires, vers des pratiques engagées sur base de leurs besoins communs et spécifiques et regroupe les intérêts des secteurs pour en être le porte-voix. Elle met en lien les acteurs locaux et rend la Consom'Action accessible à tous, dans le respect de toute la chaîne de valeur, du producteur au consommateur, du contenant au contenu.

ConsomAction, c'est la fédération belge des professionnels du vrac, du réemploi, de la consommation durable et de l'économie circulaire. Nous rassemblons commerces, fournisseurs, producteurs, prestataires de services et Horeca autour d'un modèle local, éthique et à faible impact. Ensemble, nous portons une voix collective et crédible pour transformer durablement nos modes de production et de consommation.

À propos de Fost Plus

Depuis 1994, Fost Plus accélère la transition vers une gestion durable des emballages. Le citoyen est au centre d'une approche qui évite que les ressources ne deviennent des déchets. A cette fin, Fost Plus met en place des structures efficaces pour garantir un tri correct partout et à tout moment, optimise la conception des emballages en vue d'un meilleur recyclage avec ses 5 000 membres et repense notre attitude envers les matériaux (d'emballage).

Fost Plus collabore étroitement avec les citoyens, les entreprises, les autorités et les experts, pour collecter et recycler les emballages ménagers mis sur le marché par ses membres. De cette manière, l'organisation remplit la Responsabilité Élargie des Producteurs de ses membres. 60 collègues dévoués s'engagent à influencer les comportements afin de limiter le plus possible l'impact de notre façon de produire et de consommer sur l'environnement. Enfin, Fost Plus contribue à une meilleure société et à un environnement plus propre pour tout le monde en construisant des chaînes de matériaux durables.

Contacts

ConsomAction asbl

www.consomaction.be

Sylvie Droulans, Directrice

+ 32 498 58 47 44

Fost Plus

www.fostplus.be

Anne Poggepohl, expert Reduce & Reuse

+ 32 492 89 52 82

Avec le soutien de la Wallonie et de Bruxelles Environnement

